

Nancy, ce 21 décembre 1904

Bon bon cher ami

Que vous êtes heureux de pouvoir
vous livrer au charme si passionnant des
études théologiques et quelle joie ce sera
pour vos amis d'avoir par votre entremise
la connaissance de quelques-unes de ces œuvres
qui ont éclairé vos convictions et déterminé
certaines directions capitales de votre esprit!
C'est une excellente idée que vous avez
eue là; mais aussi une idée que l'on peut
croire être de taille à réaliser. Il y faut
pour un « laïque » une puissance d'assimilation
et une sûreté de pensée peu communes.
Hélas! je me sens plus éloigné que
jamais de pouvoir m'élever vers ces

régions côtières. Sans parler de tous les soucis
que m'amènent le devoir de famille, me
me tout à fait débordé de besogne
professionnelle avec six exercices par
semaine, dont un cours et une conférence
à l'école qui exigent la même attention,
une préparation longue et minutieuse. J'en
ai comme cela pour jusqu'au 15 Mai
environ. Il faut, dès qu'on termine un
exercice, se mettre sans relâche au suivant;
ce n'est plus une vie acceptable. Et on
devrait ce qu'elle peut laisser à la réflexion
et au recueillement nécessaires!

Aussi, vous voyez, je bien reconnaissant
de me voir de mon temps à temps habituel
par la nouvelle un peu large, que vous
voulez bien me donner. Nous étions peu
renseignés ici sur les bases qui avaient
déterminé la composition de la commission
de réforme de l'École civile. Mais on avait été
généralement d'avis qu'elle pourrait de

serieuses critiques. Aussi, bon, la lettre
publiée lors du débat de jeudi ou
vendredi émane-t-elle de notre moyen qui
ne comprendrait pas qu'on eût omis d'y
introduire ^{dans la commission} au moins un représentant
autorisé des Facultés de province, Laillenc
ou Guillaumond par exemple. Il n'a guère
trop raison. Mais il serait vraiment
étonnant que le Ministère de la Justice
eût pris de considération pour ce qui
se dépense d'efforts et se manifeste
d'originalité en dehors du milieu parisien,
que les autres organes de l'Administration
autour des Facultés départementales semblent
bien plus directement rattachés. Il n'est
plus guère d'ailleurs pour les esprits clairvoyants
et de bon sens qu'il y ait là, consciemment
ou non, un système d'isolement et de
dichotomie, qui menace de ne produire que
des dérangements et des ruines.

Le premier sont celles d'en revenir
au travail individuel et solitaire le seul qui
laisse au moins l'indépendance entière
et dont on ait pleinement la responsabilité
aussi bien que le mérite. C'est à quoi
j'adhère de plus en plus quant à moi.
Mais il est certain que l'effort en est plus
dur et qu'on risque bien de s'arrêter en route
et finalement de ne rien faire.

J'espère que ce sera un peu
rigoureusement, puisque vous avez déjà
repris le travail. N'abusez pas de la
votre de sorte et ne négligez pas la « garniture »
sans laquelle nous ne comptons plus, en ce monde,
d'être bons amis.

Tr. G. G. G.

73



Monsieur R. Saleilles

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université

14 rue Saint-Guillaume.

Paris

